

Adresse :

MANDATS

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

2

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Lehevine	69 279,71
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Usage ordinateur	60

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

Indépendante.

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
<i>Indépendante</i>	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
<i>Belk'do</i>	<i>8.500 €</i>

Fait à *Berehem-St Agathe* le *30/09/26*

Nombre d'annexes : *1*

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMMUNE DE BERCHEM-STE-AGATHE
AVENUE DU ROI ALBERT 33
1082 BERCHEM-STE-AGATHE

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2025

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/12/2024
Date de la sortie :

N° national : 70071420818
Date de naissance : 14/07/1970

CONFIDENTIEL *0000000001*

Mme Christiane RASSART
(Code destination : MAND FR)
Rue des Alcyons, 6
1082 Berchem-Ste-Agathe
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 316

	Montant en EUR
6	
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :	
a) Rémunérations	69.279,71
b) Avantages de toute nature	60,00
- nature : Z	
TOTAL :	250 69.339,71
22	
Précompte professionnel	
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur	24.184,91
Total	286 24.184,91

0000000001
0000000000
0000000000
0000000000
0000000000